



Retractation devis pour remplacement de fenêtres

Par **Anthon_eb**, le **04/07/2008** à **14:44**

Bonjour, rnJ'ai effectué plusieurs devis pour le remplacement de mes fenêtres.rnDernièrement j'ai demandé à l'entreprise X de venir à mon domicile pour me proposer un devis.rnAprès leur venue, ces derniers m'ont contacté par téléphone pour m'indiquer que le devis été prêt et que je n'avais que jusqu'à la fin du mois pour le valider (nous étions le vendredi 27).rnComme il n'y avait pas de créneaux possibles pour qu'ils viennent à mon domicile pour me rencontrer et me proposer le devis, ils m'ont proposé que je vienne les rencontrer le lundi soir (le 30 juin) à leur magasin pour me donner le devis et éventuellement conclure le contrat, puisque c'était le dernier jour.rnLa proposition était intéressante mais je n'étais pas convaincu. Voyant que j'hésitais à signer, le commercial m'a certifié que je pourrais me rétracté dans les 7 jours. J'ai alors lu la procédure qui me semblait normal (il fallait que j'envoie un petit coupon par recommandé). Voyant que ça me gênait de procéder de cette manière contraignante il m'a certifié que je pouvais lui remettre le coupon en main propre dans les 7 jours.rnrnJ'ai malgré tout plusieurs questions:rn1) les conditions de rétractations sont peu claires puisqu'elles parlent de démarchage et vente à domicile. Or comme j'ai signé dans leur magasin (puisque'ils ne pouvaient pas venir chez moi), est-ce que je rentre malgré tout dans ces conditions de rétractations?rn2) ma rétractation at-elle une valeur si je lui remet le coupon en main propre plutôt que de passer par l'envoi en recommandé du coupon.rnrn3) Lorsque j'ai appelé la personne pour lui dire que j'allais me rétracter, ce dernier m'a dit qu'il allait réévaluer l'offre pour m'en faire une meilleure. Que dois-je faire pour que cette offre annule et remplace la précédente, sans conséquence navreuses pour moi?rnJe vous remercie par avance pour votre aide précieuse à l'approche de l'échéance.rnrnTrès cordialement,